

Collège Paul Langevin
66200 ELNE**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

réuni le 05 mars 2024

heure de début de séance : 17 h 35

heure de fin de séance : 18 h 02

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Valérie DUPRE MICOULEAU	Principale
<i>Secrétaire de séance</i>	Jean Gabriel LEROUX	Principal Adjoint

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 14

Le *procès-verbal* de la séance du précédent Conseil d'Administration réuni le 30/11/ 2023 est *approuvé*.

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
0	Installation des instances, règlement intérieur du CA		
I	Affaires financières	1 +compte financier	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Sorties et voyages	1	
V	Contrats et conventions	1	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)	1+ motion	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...	1	
IX	Formation continue / GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Questions diverses	2	



Le 07 mars 2024

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
---	--

Transmission aux autorités
le :

Transmission au Recteur
Le

Collège Paul Langevin
01 rue Georges Charpak
66200 ELNE.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
Séance du 05 mars 2024
Séance 04 - 2023/2024

1. Ouverture de séance :

Le conseil d'administration du collège Paul Langevin s'est réuni en séance ordinaire sur proposition du chef d'établissement le 05 mars 2024

Vous pouvez consulter la feuille de présence pour plus de détails sur la liste des titulaires et des suppléants.

	<i>Non Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Valérie DUPRÉ MICOULEAU	Principale
<i>Secrétaire de séance</i>	Jean Gabriel LEROUX	Principal Adjoint

Heure de début de séance : 17 h 50

Heure de fin de séance : 19 h 00

Nombre de membres inscrits : 27

Nombre de membres présents : 19 membres en début de séance

Arrivée de Mme GUIBERT à 17 h 55 : 20 membres présents.

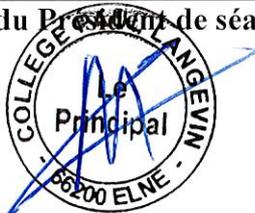
Quorum : 14

Point 1 : Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration :

Le procès-verbal de la séance du précédent Conseil d'Administration réuni le 28 07 novembre 2023 est mis au vote.

POUR : 19	CONTRE: 0	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------------

Modification de l'ordre du jour le point 3 sera traité avant le point 2.

Signature du Président de séance  	Signature du Secrétaire de séance 
---	--

Collège Paul Langevin
01 Rue Georges Charpak – BP102
66200 ELNE

<p align="center">Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration Séance du 05 mars 2024 Séance 04– 2023/2024</p>

Chapitre : I

Nature : Affaires financières

Point 2 : Affaires financières – compte financier 2023

Présentation du compte financier par Mme STRIEBICH, agent comptable.

L'agent comptable commence sa présentation du compte financier 2023 par l'explication du bilan de l'exécution budgétaire (cf p 2 du rapport financier ci-joint). La secrétaire générale complète cette explication en détaillant divers points selon les services (cf rapport de l'ordonnateur).

Elle marque une insistance pour le service ALO dont 56 % des dépenses de ce service sont des dépenses de viabilisation et plus précisément de la fourniture d'électricité dont on notera sur 2023 une augmentation de plus 78 %.

L'agent comptable explique aux membres le mode de calcul pour obtenir le résultat de l'année 2023 qui est de 30 217,02 €. La secrétaire générale intervient pour signaler que ce résultat ne tient pas compte des 2 factures d'électricité de novembre et de décembre 2023, non comptabilisées sur l'exercice 2023 et qui auraient amoindri le résultat de 12 256,64€. Il s'en suit l'explication de la CAF par l'agent comptable qui est la somme du résultat à laquelle s'ajoute le montant des amortissements réels de l'exercice 2023. L'agent comptable signale que le fonds de roulement ne met pas en évidence le montant des créances impayées de moins d'une année, qui sont assez conséquentes : 31 174,56 €.

La trésorerie du collège est en augmentation ce qui dénote une bonne santé financière due à une bonne gestion du collège.

Le besoin en fonds de roulements est négatif (-21 653,50 €) c'est une situation très favorable.

L'agent comptable termine son propos sur le constat d'une situation financière saine et confortable qui n'appelle aucune réserve de sa part.

Adoption du résultat.

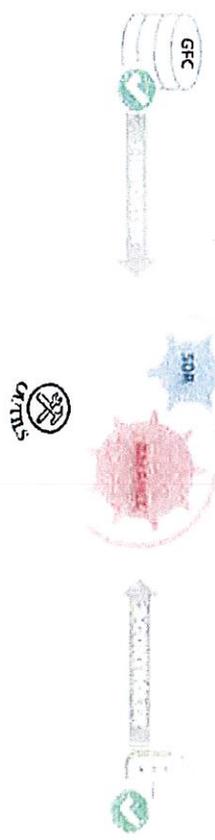
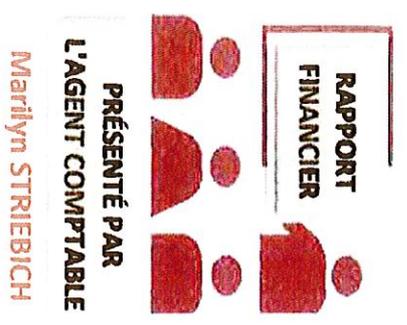
POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Compte financier

Le rapport sur le compte financier est constitué de deux parties présentées par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première rend compte de la gestion budgétaire et la seconde analyse les données

Région académique
Occitanie

Académie
Montpellier



COLLÈGE PAUL LANGEVIN
66200 ELNE

BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

SERVICE	CHARGES NETTES						PRODUITS NETS						SOLDES
	Prévisions 2023	Charges 2023	Reliquats dépassements	Rappel charges 2022	Variation annuelle	Taux d'exécution	Prévisions 2023	Produits 2023	Plus-values Moins-values	Rappel produits 2022	Variation annuelle	Taux d'exécution	
AP	87 393,25	82 292,00	5 101,25		100,00%	94,16%	87 393,25	83 700,05	-3 693,20	0,00	100,00%	95,77%	1 408,05
VE	84 577,13	77 456,76	7 120,37		100,00%	91,58%	84 577,13	77 686,62	-6 890,51	0,00	100,00%	91,85%	229,86
ALO	188 526,36	151 520,31	37 006,05		100,00%	80,37%	158 409,75	172 433,22	14 023,47	0,00	100,00%	108,85%	20 912,91
SRH	438 283,05	431 757,85	6 525,20		100,00%	98,51%	438 283,05	439 424,05	1 141,00	0,00	100,00%	100,26%	7 666,20
SBN	84 438,00	83 476,00	962,00		100,00%	98,86%	84 438,00	83 476,00	-962,00	0,00	100,00%	98,86%	0,00
OPC	7 272,00	6 840,00	432,00		100,00%	94,06%				0,00			0,00
TOTAUX	890 489,79	833 342,92	57 146,87	0,00	100,00%	93,58%	853 101,18	856 719,94	3 618,76	0,00	100,00%	100,42%	30 217,02
EXTOURNE	5 293,88	5 293,88	0,00		100,00%	100,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00%		0,00

RÉSULTAT NET APRÈS INTÉGRATION DES OPÉRATIONS D'EXTOURNE : 30217,02

Commentaires

Le compte financier rend compte de l'exécution du budget, par rapport aux prévisions.

Le résultat est la différence entre les recettes et les dépenses (colonne SOLDES), soit un résultat positif pour l'année 2023 de 30 217,02€. Les demandes de prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 37 272,00€ n'ont pas été réalisées.

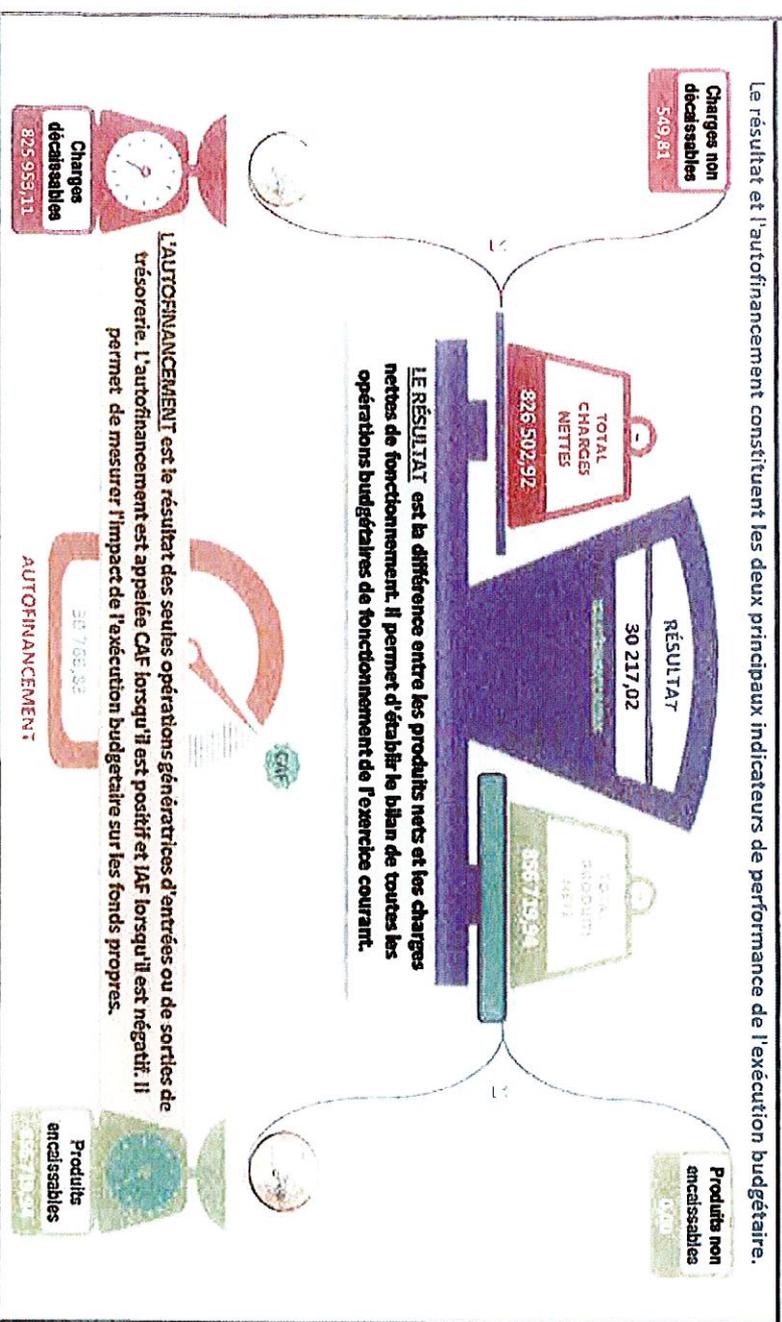
Ordonnateur: Valérie DUPRE-MICOLEAU

Agent comptable: Marijyn STRIEBICH



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

Le résultat et l'auto-financement constituent les deux principaux indicateurs de performance de l'exécution budgétaire.



LA C.A.F.

La capacité d'auto-financement (CAF) représente la capacité de l'établissement à s'auto-financer durant un exercice (année civile), sans prélever sur son fonds de roulement. Elle se calcule en ajoutant le résultat positif au montant des amortissements réels (charges non décaissables). En effet, l'amortissement réel, considéré comme une dépense non réalisée, doit être ré-injecté dans le calcul de la CAF et dans le fonds de roulement de l'établissement.

$$\text{CAF} = 30\,217,02 + 549,81, \text{ soit } 30\,766,83\text{€}$$

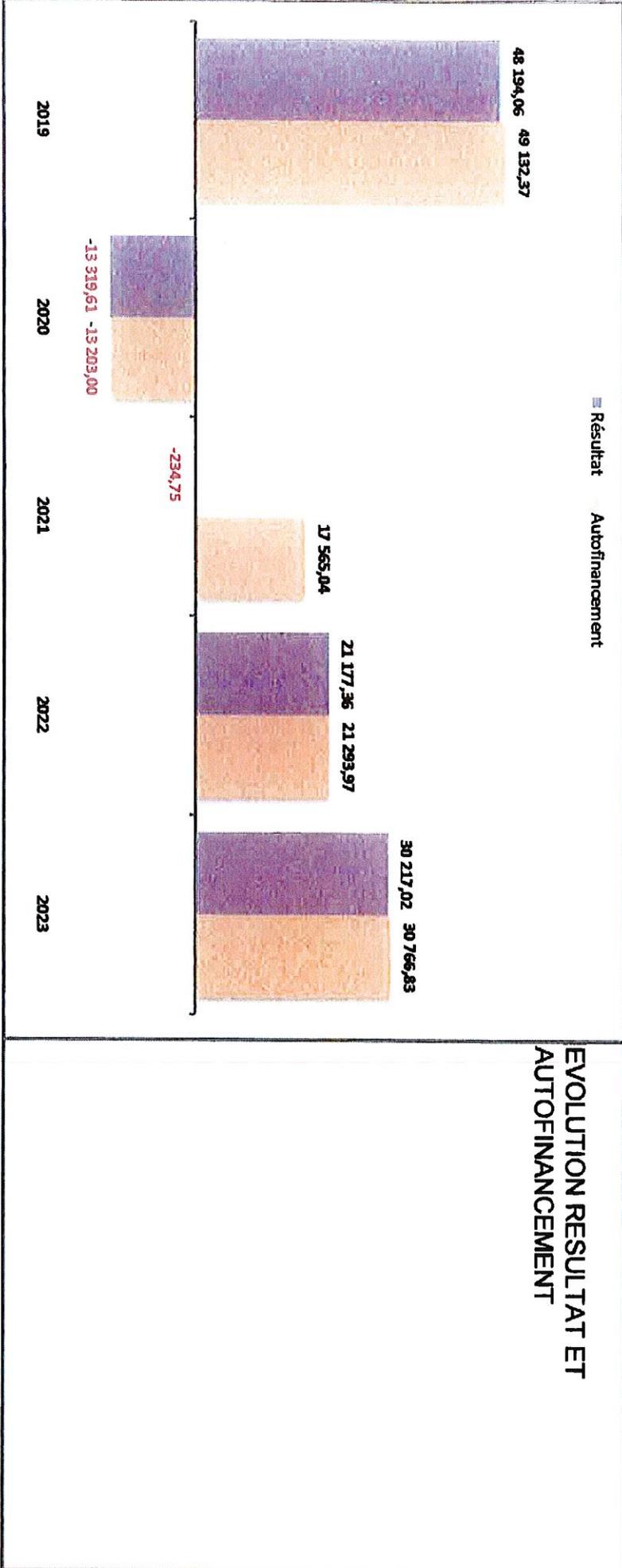


MINISTÈRE
ÉDUCATION
NATIONALE

Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLÈGE PAUL LANGEVIN
15 Rue Du Salita - 66200 Elne
RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023



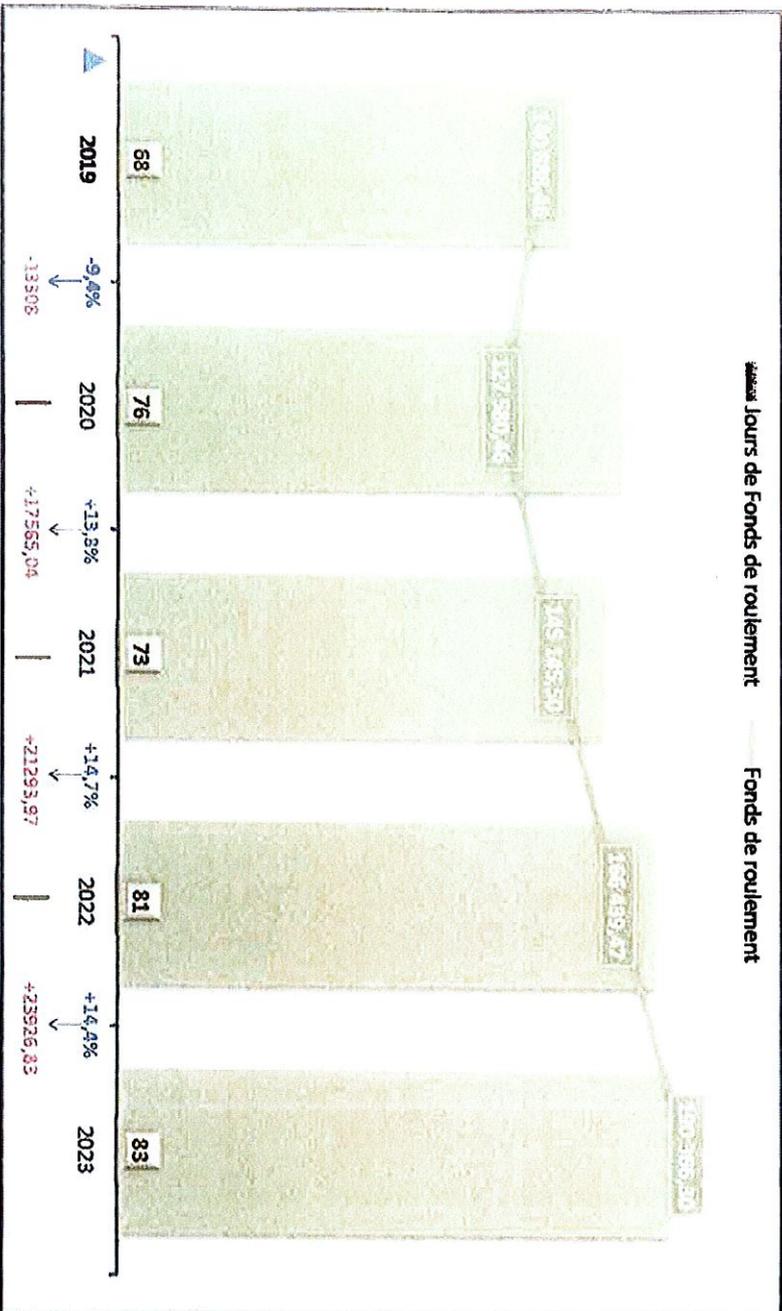
EVOLUTION RESULTAT ET
AUTO-FINANCEMENT



Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLEGE PAUL LANGEVIN
 15 Rue Du Salita - 66200 Elne
 RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023



EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
 COLLÈGE PAUL LANGEVIN
 15 Rue Du Salta - 66200 Elne
 RNE - 0660523K


 Christophe
 PIERRE-CHRYSTOPHE

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

FONDS DE ROULEMENT

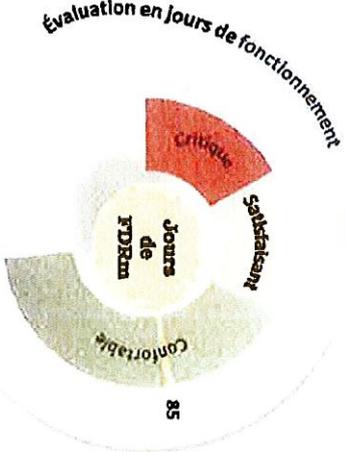
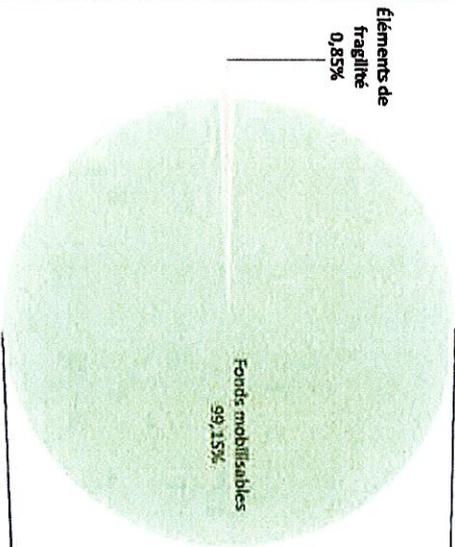
190366,3

PART MOBILISABLE

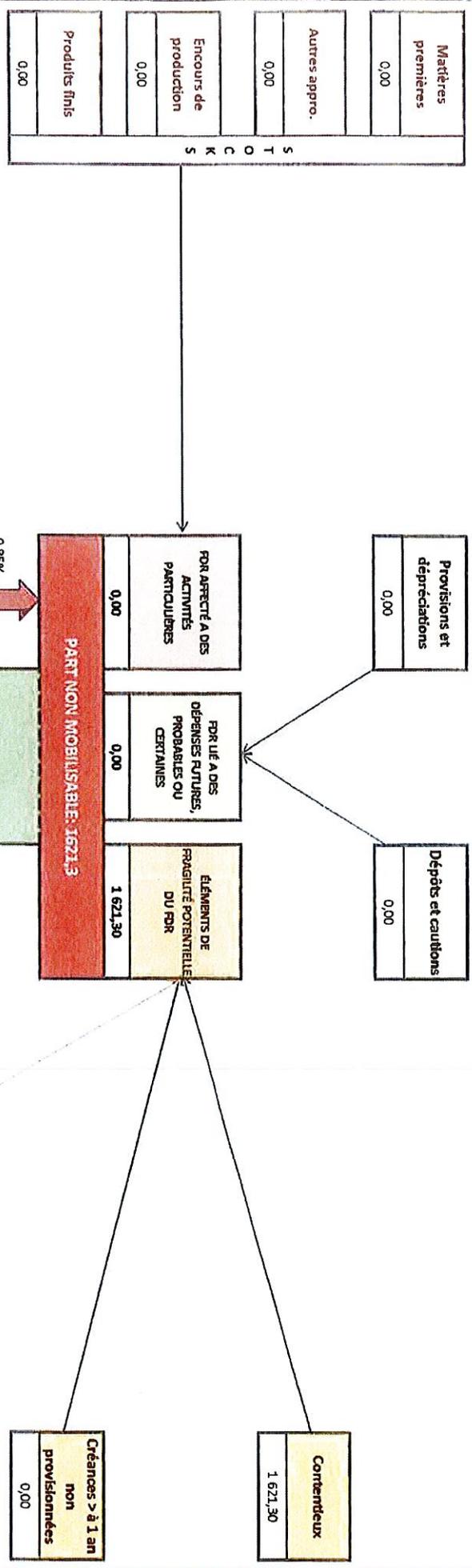
188745

FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

Situation très confortable au 31-12-2023.



STRUCTURATION DU FONDS DE ROULEMENT SUIVANT LES PRÉCONISATIONS DE L'IGAENR



Banque	159 191,74
Caisse-régies	0,00

Hébergement	12 669,21
Collectivités	1 421,48
Autres débiteurs	15 462,57



* Créances amiables Disponibilités

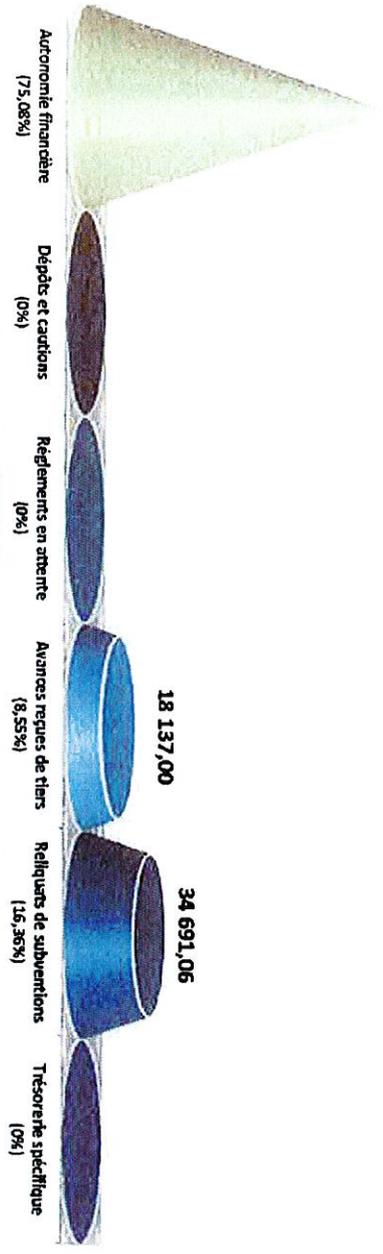


RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

La trésorerie correspond à la somme des liquidités détenues par l'établissement dans ses comptes d'encaissement.

FONDS PROPRES ENCAISSES EXIGIBLES: 52828,06 SOIT 24,92% DE LA TRÉSORERIE

159 191,74



TRÉSORERIE = 212019,8 euros

Rapportée aux dépenses quotidiennes d'exploitation, la trésorerie permet d'assurer une autonomie de décaissement estimée à 93 jours

LA TRÉSORERIE

La trésorerie de l'établissement est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

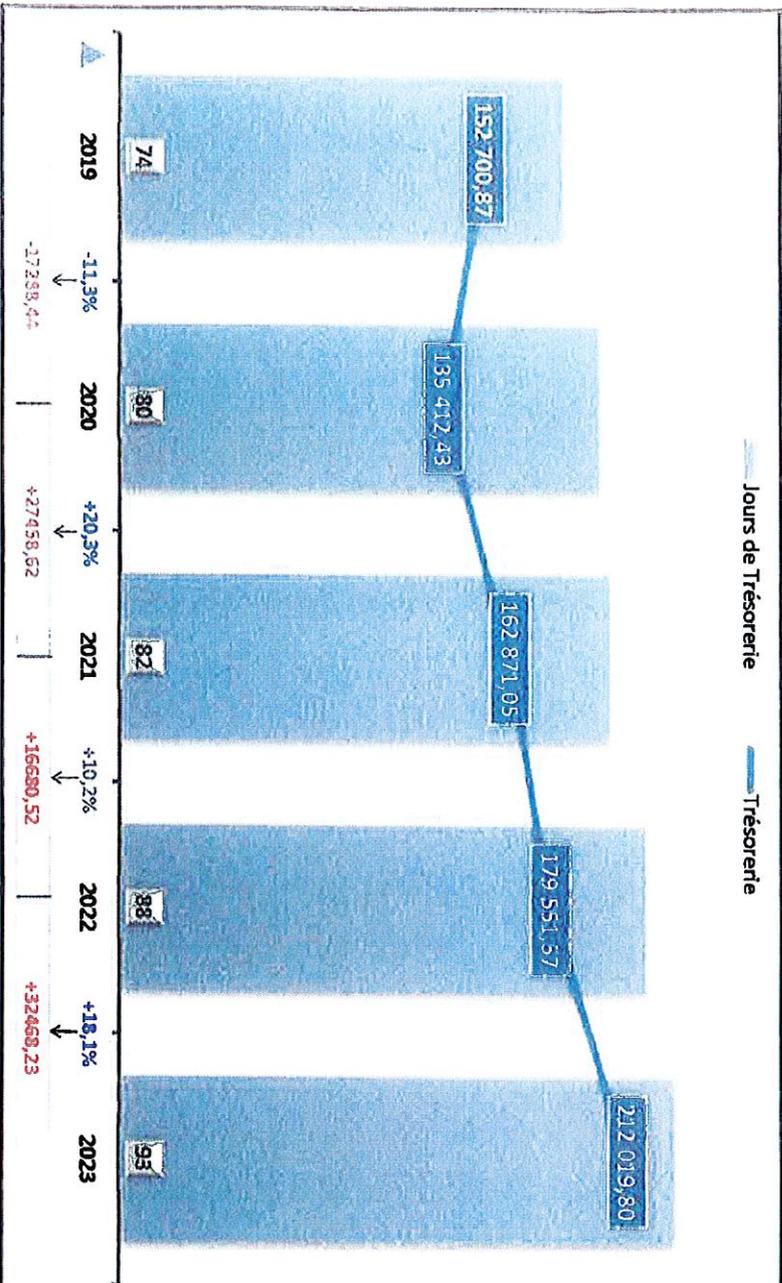
Le nombre de jours de trésorerie correspond notamment au nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de nouvelles recettes.

Le montant de la trésorerie au 31 décembre est satisfaisant et a permis d'aborder la fin d'année civile avec sérénité.

Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLÈGE PAUL LANGEVIN
15 Rue Du Salita - 66200 Elne
RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023



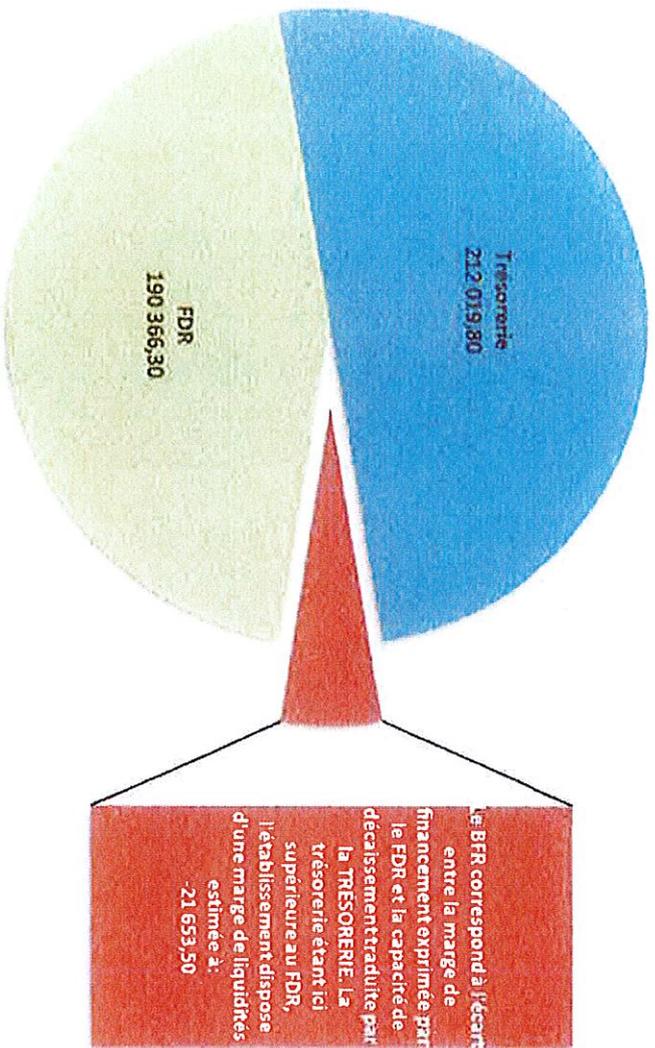
EVOLUTION DE LA TRESORERIE

Le collège est sur une courbe ascendante de sa trésorerie, ce qui dénote une bonne santé financière.



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

Le BFR mesure la capacité de l'établissement à financer son exploitation, au regard de sa trésorerie.



LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BDFR)

BDFR = créances (que l'établissement détient sur les tiers) - dettes de l'établissement (reliquats de subventions essentiellement). Le BDFR doit être négatif : l'argent à encaisser doit être inférieur à celui à utiliser. A défaut, cela pourrait poser des problèmes de trésorerie.

Le collège a un BDFR négatif, ce qui traduit une bonne santé financière de l'établissement.

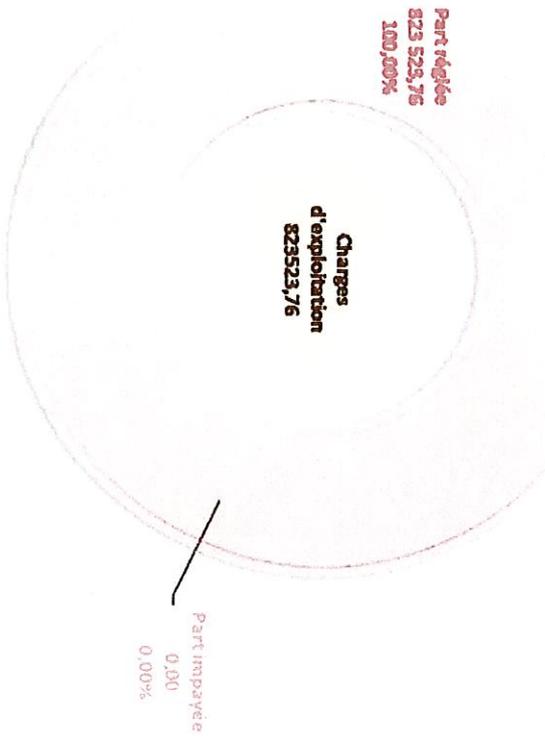
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT = -21 653,50

Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLÈGE PAUL LANGEVIN
15 Rue Du Salita - 66200 Elne
RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

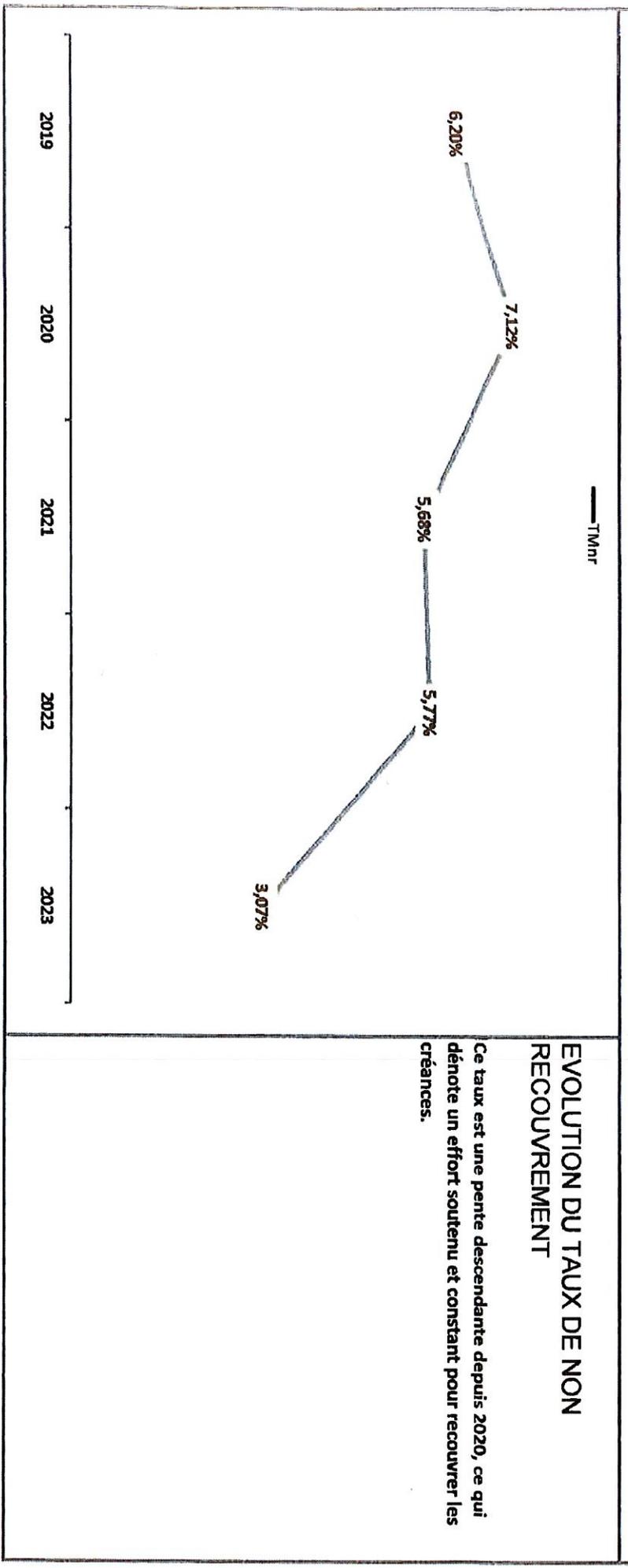
Le TMCap mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice.



TAUX MOYEN DE CHARGES A PAYER



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023



EVOLUTION DU TAUX DE NON RECOUVREMENT

Ce taux est une pente descendante depuis 2020, ce qui dénote un effort soutenu et constant pour recouvrer les créances.



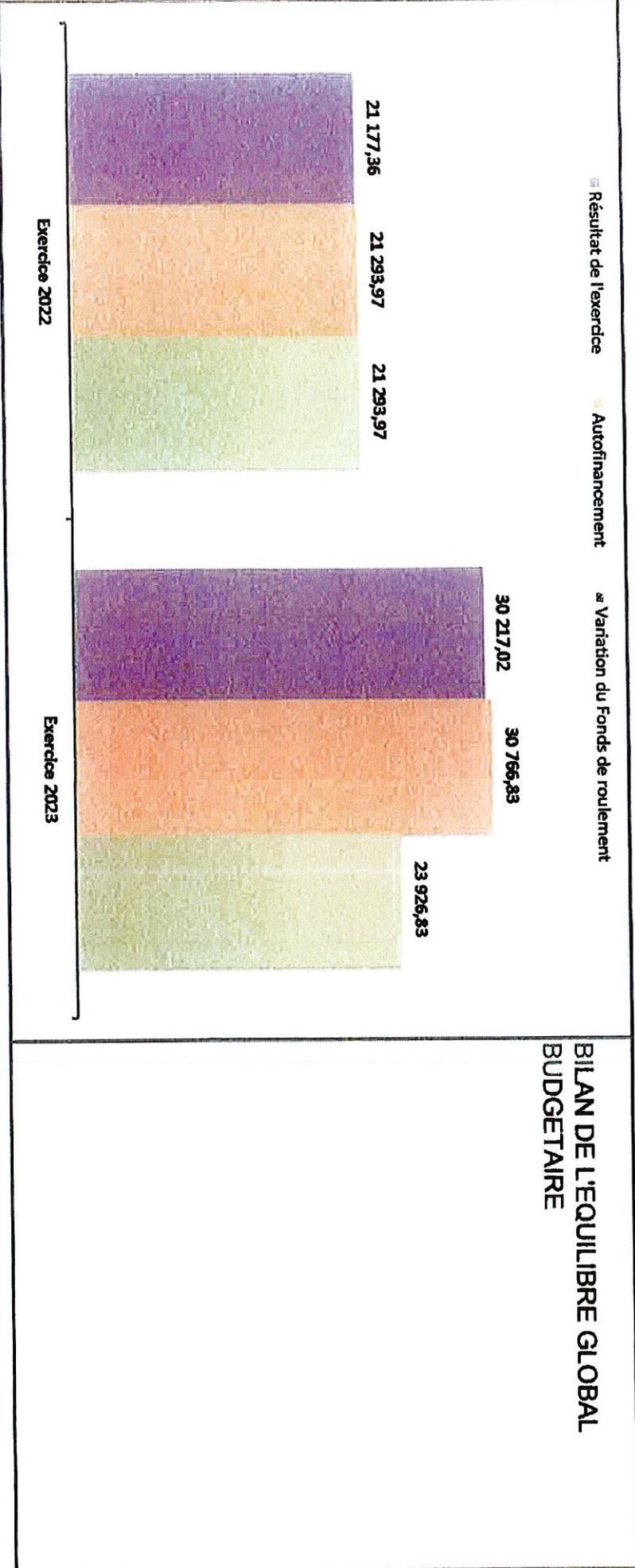
MAIRIE
DE
MONTPELLIER
15 RUE DU SAINT
ETIENNE
34293 MONTPELLIER
CEDEX 5

Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLÈGE PAUL LANGEVIN
15 Rue Du Saint - 66200 Elne
RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

**BILAN DE L'EQUILIBRE GLOBAL
BUDGETAIRE**





Région académique Occitanie - Académie de Montpellier
COLLÈGE PAUL LANGEVIN
15 Rue Du Salita - 66200 Elne
RNE - 0660523K



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

	Trésorerie	Besoin en fonds de roulement	Fonds de roulement
Exercice 2022	166 439,47	179 551,57	-13 112,10
Exercice 2023	190 366,30	212 019,80	-21 653,50

BILAN DE L'EQUILIBRE GLOBAL FINANCIER

La situation financière du collège LANGEVIN de ELNE est saine et confortable. Elle n'appelle aucune réserve de l'Agent Comptable.

Collège Paul Langevin Elne



Compte financier 2023 Rapport de l'ordonnateur

Le Collège Paul Langevin est un établissement de catégorie 4 qui accueille 1 027 élèves dont 874 demi-pensionnaires en 2023.

Dans sa structure le collège héberge une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Les élèves qui fréquentent l'établissement proviennent des communes suivantes :

- Elne (433)
- Bages (145)
- Saint Jean Lasseille (82)
- Banyuls dels Aspres (48)
- Ortaffa (80)
- Montescot (43)
- Corneilla del Vercol (99)
- Brouilla (68)
- autres communes (29)

Le collège est situé en zone semi-rurale, à 13 km de Perpignan, il est rattaché pour sa gestion comptable au lycée Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer. Le collège Paul Langevin relève de la politique de la ville d'Elne.

Le service intendance du collège Paul Langevin est géré par une attachée d'administration de l'état arrivée au 01 septembre 2018. Le service se compose ainsi :

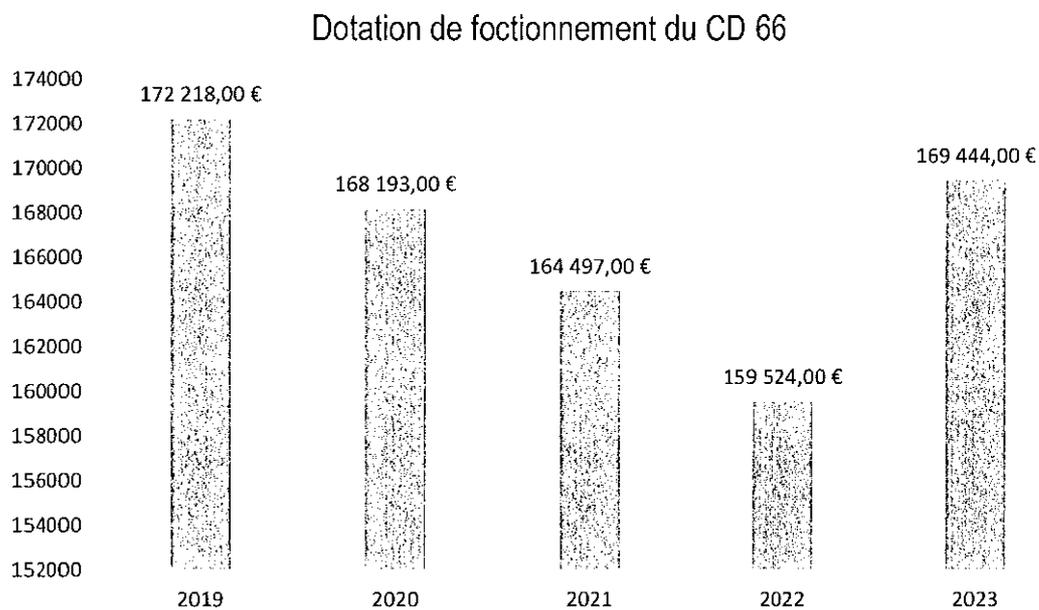
- 1 personnel de catégorie B et un personnel à mi-temps de catégorie C qui occupent les 2 postes de secrétaires d'Intendance. Un renfort provisoire d'un demi-poste depuis septembre 2023 et pour une année (dans le cadre du changement de logiciel comptabilité : OPALE)
- 16 agents techniques employés par le conseil départemental des PO et mis à disposition du collège (cuisiniers, agents de maintenance, agents polyvalents).

Exécution budgétaire 2023

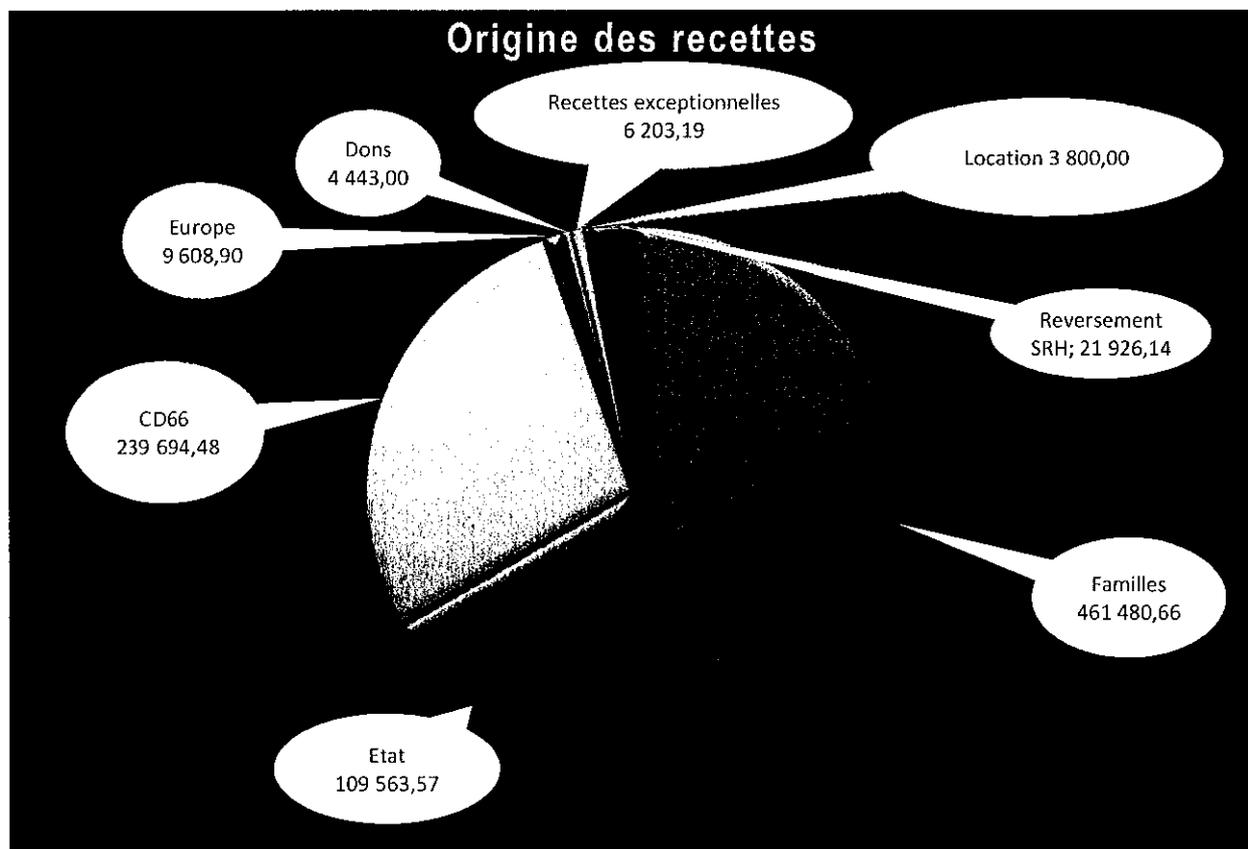
RECETTES	Budget 2020 Réalisé	Budget 2021 Réalisé	Budget 2022 Réalisé	Budget 2023 Prévisionnel	Budget 2023 Réalisé
<i>Service général</i>					
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	48 083.78	45 733.99	52 425.05	87 393.25	83 700.05
VIE DE L'ELEVE	54 894.32	66 184.13	71 409.29	84 577.13	77 686.62
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	143 262.36	156 706.81	151 270.28	158 409.75	172 433.22
TOTAL Service Général	246 240.46	268 624.93	275 104.62	330 380.13	333 819.89
<i>Services spéciaux</i>					
RESTAURATION	268 688.40	380 890.80	405 794.80	438 283.05	439 424.05
BOURSES NATIONALES	80 881.60	80 601.00	77 750.90	84 438.00	83 476.00
TOTAL Services Spéciaux	349 570.00	461 491.80	483 545.70	522 721.05	522 900.05
OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	4 544.63	0.00	0.00	0.00
Total général RECETTES	595 810.46	734 661.36	758 650.32	853 101.18	856 719.94

DEPENSES	Budget 2020 Réalisé	Budget 2021 Réalisé	Budget 2022 Réalisé	Budget 2023 Prévisionnel	Budget 2023 Réalisé
<i>Service général</i>					
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	45 553.28	44 358.71	49 852.83	87 393.25	82 292.00
VIE DE L'ELEVE	54 894.32	66 184.13	71 146.79	84 577.13	77 456.76
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	142 722.98	161 108.47	143 157.30	188 526.36	151 520.31
TOTAL Service Général	243 170.58	271 651.31	264 156.92	360 496.74	311 269.07
<i>Services spéciaux</i>					
RESTAURATION	285 077.89	378 333.27	395 565.14	438 283.05	431 757.85
BOURSES NATIONALES	80 881.60	80 601.00	77 750.90	84 438.00	83 476.00
TOTAL Services Spéciaux	365 959.49	458 934.27	473 316.04	522 721.05	515 233.85
OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	0.00	0.00	7 272.00	6 840.00
Total général DEPENSES	609 130.07	730 585.58	737 472.96	890 489.79	833 342.92

I – Evolution de la Dotation globale de fonctionnement depuis 2019 :



II – Origine des recettes liées à l'activité du budget 2023 :



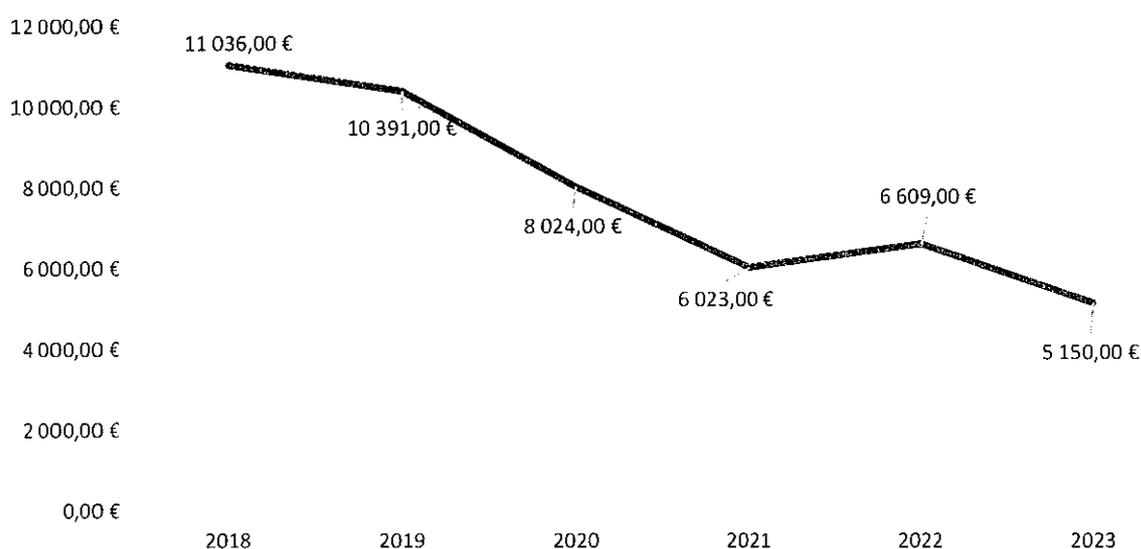
A – Service AP (Activités Pédagogiques)

I – Bilan des projets, sorties et des voyages 2023 (avec participation des familles):

	Visa pour l'image	Sortie Ampurias	Sortie des 6 ^{ème} : Bélesta	Voyage CATALOGNE	Voyage EEDD – Classe spécialisée	Voyage Provence (latinistes)	Voyage en Alsace	Théâtre en Ctalan	Voyage à MOSSET
Participation des familles	98.00	410.00	494.00	11 616.00		6 720.00	10 335.00	95.00	520.00
Participation du collège	52.00	90.00	952.00	1 417.16	130.00	412.34	1 754.12	20.00	468.00
Dons et legs				1 000.00			1 740.00		
Foyer Socio-Educatif		100.00	361.50	720.00		420.00	795.00		312.00
Crédits Europe							9 608.90		
TOTAL	150.00	600.00	1 807.50	14 753.16	130.00	7 552.34	24 233.02	115.00	1 300.00

II –Crédits pédagogiques globalisés (CPG = crédits d'état) :

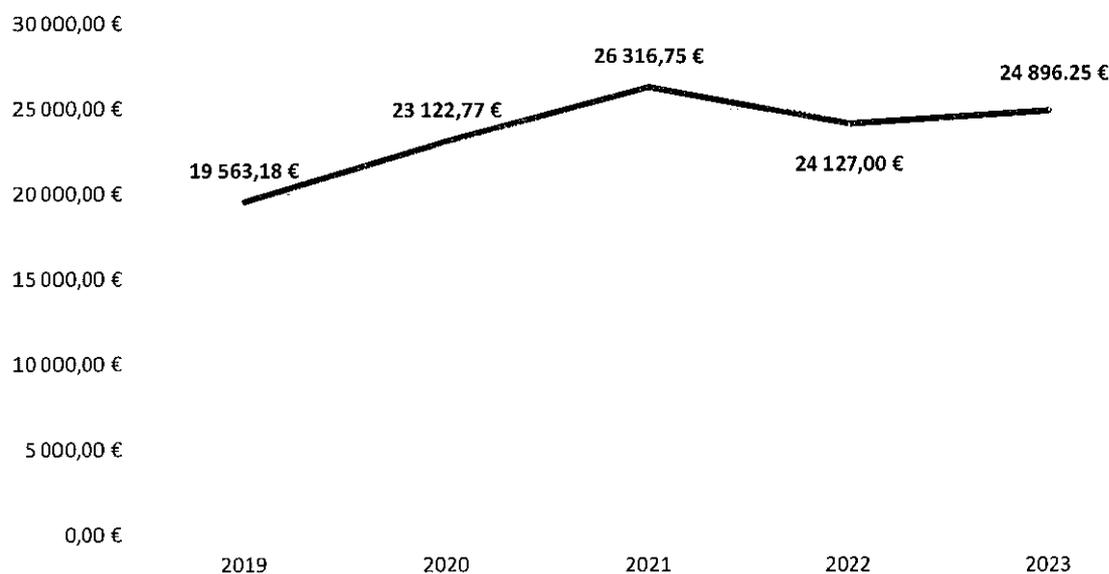
Evolution des CPG sur 5 ans



Lorsque l'achat des carnets de liaison et le paiement des droits d'auteurs sont effectués, il reste peu de latitude pour l'achat des manuels scolaires. Il devient même de plus en plus difficile de compléter les collections existantes. Dans le but de préserver au mieux notre stock, nous utilisons depuis quelques années, une application de gestion de prêts personnalisés des manuels scolaires (liée à la base élève du collège), qui nous permet un suivi rigoureux des manuels et une responsabilisation des familles en cas de perte ou de dégradation (632.87 € récupérés en 2023).

III – Crédits d'enseignements (y compris CDI) :

Evolution des crédits d'enseignement sur 5 ans



L'évolution des crédits d'enseignement est proportionnelle à l'évolution de l'effectif du collège qui se stabilise ces dernières années. En 2023, nous avons pu répondre favorablement à toutes les demandes d'achats de matériels et fournitures formulées par les enseignants.

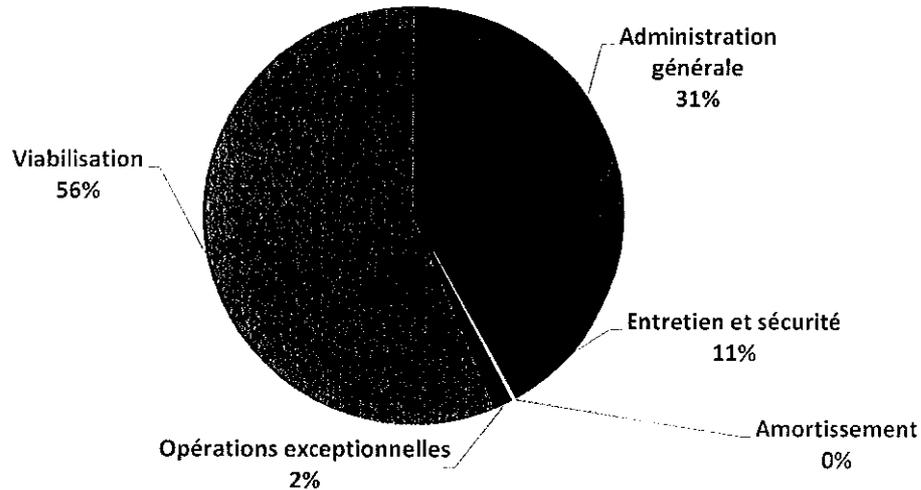
B – Service VE (Vie de l'élève)

Aide du fonds social collégien		
Nature de l'aide	Nombre d'aides accordées	Montant
Fournitures scolaires	1	120.00 €
Vêtements de sport	9	1 392.66 €
Demi-pension	58	7 129.43 €
Voyage	6	1 074.80 €
Total	74	9 716.89 €

Les aides concernent surtout la part attribuée aux familles pour le paiement de la demi-pension. On retrouve aussi dans ce service l'aide à la restauration financée par le Conseil Départemental et versée aux élèves boursiers et demi-pensionnaires au forfait 4 jours. Pour l'année 2023 le montant de cette aide est de : 63 688.48 €.

C – Service ALO (Administration et LOgistique) :

RÉPARTITION DES DÉPENSES AU ALO

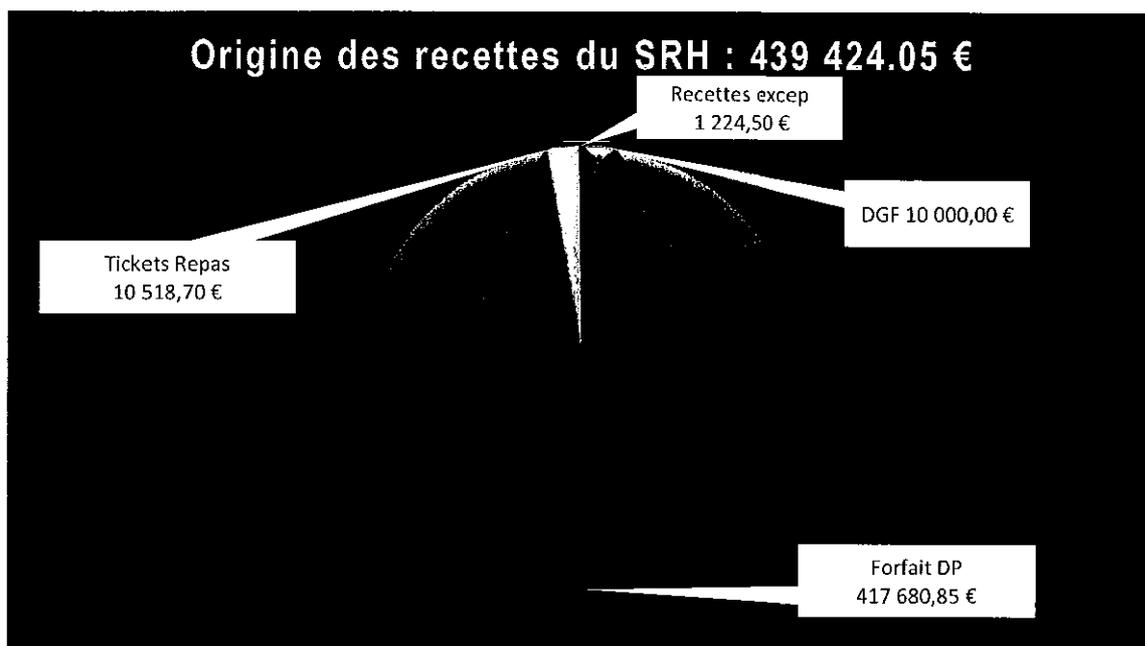


La difficulté de gestion de ce service se situe toujours au niveau des frais de viabilisation qui représentent une part de plus en plus importante des dépenses (56 %) de ce service. La consommation d'eau s'est stabilisée pour la 2^{ème} année consécutive à savoir 6 989.14 € en 2023 contre 6 766.83 € en 2022

En cours d'année 2023, le montant des crédits ouverts a été abondé de 30 000 euros pour les dépenses d'électricité, portant ceux-ci à 67 586.16 €. La constatation des dépenses au 31 Octobre 2023 est de 58 690.50 €, les factures de novembre et décembre n'ayant toujours pas été établies par le fournisseur d'électricité à la date du 31/12/2023. A ce jour, le montant de ces 2 factures est connu : 12 256.64 euros, ce qui porte la dépense en électricité pour 2023 à 70 947.14 euros (39 909.71 € en 2022, soit + 78%).

En 2023, la chaudière bois a fonctionné correctement, pour rappel, l'achat du bois n'impacte pas le budget du collège, c'est le conseil départemental qui prend en charge cette dépense : cela nous a permis de gérer au mieux notre consommation de gaz : 14 276.91 € en 2023 (16 807.94 € en 2022).

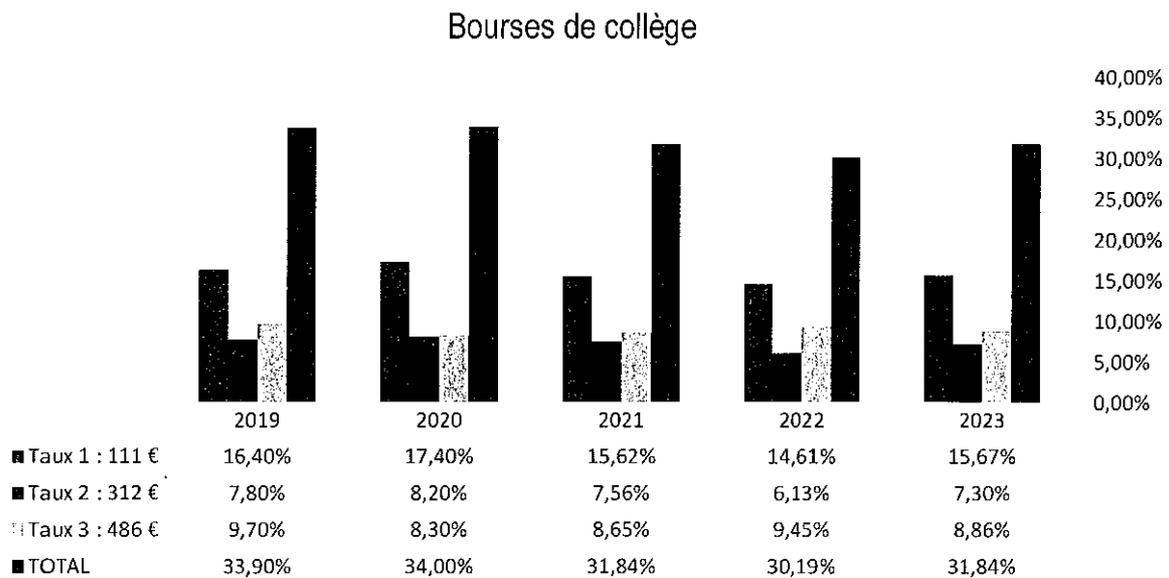
D – Service SRH (Service Restauration et Hébergement) :



Nature des dépenses et coût total	
Achat de repas	361 251.05 €
Achat de pain	13 004.59 €
Contrats et vérifications obligatoires	10 479.56 €
Reversement au service ALO	21 926.14 €
Achat matériels	9 630.25 €
Achat produits d'entretien	9 366.92 €
Frais d'huissier et bancaire	2 163.41 €
Travaux entreprises extérieures	1 506.58 €
Admission en non-valeur / remises gracieuses	2 429.35 €
TOTAL	431 757.85 €

On notera que pour ce service la prévision budgétaire a été réalisée à hauteur de 98.5 %. Ce service est fortement impacté par la hausse des dépenses d'électricité. Une baisse des dépenses au niveau des produits de nettoyage, l'entretien et la désinfection des surfaces à la vapeur, se généralise sur ce pôle. Outre l'économie financière, l'action sur l'environnement et la santé des agents sont confortées. Un gros travail de récupération de créances impayées a été effectué sur 2023, cela a une incidence sur les frais d'huissier et les admissions en non-valeur qui sont en hausse cette année.

E – Service SBN (Service des Bourses Nationales) :



Les bourses de collège sont des crédits d'état (83 476 € en 2023) ; Pour les élèves demi-pensionnaires cette bourse est retirée de la facture de cantine, et versée intégralement aux familles pour les élèves boursiers externes. Cela explique que le montant des recettes est égal au montant des dépenses.

En septembre 2023 pour 318 élèves éligibles aux bourses, 424 familles ont fait une demande des bourses de collège, 106 ont été refusées. 345 demandes ont été effectuées en ligne par les familles, mais la différence de 79 demandes ont été instruites par le secrétariat d'intendance en présence des familles (ce qui monopolise énormément de temps en début d'année scolaire).

F – Service OPC (Opération en Capital) :

2 auto-laveuses d'un montant total de 6 840 euros ont été achetées en 2023. On retrace cette dépense sur ce service car elles s'inscrivent dans l'inventaire de l'établissement et subiront des opérations d'amortissement chaque année pendant 5 ans à partir de la date d'achat.



Procès Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
- Séance du 05 mars 2024
- Séance 04– 2023/2024

Chapitre IV

Nature : Sorties et voyages

Point 5 : Débats citoyens en anglais.

Des élèves de l'établissement participeront à des débats citoyens en anglais au lycée Jean Lurçat.

Une pré sélection des élèves sera effectuée au collège.

Le coût de la sortie est entièrement pris en charge par le collège.

Les frais sont de 150 € pour le financement du bus et de 40 € pour des bons d'achats afin de récompenser les élèves ayant un prix.

Vote à l'unanimité.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
- Séance du 05 mars 2023
- Séance 04 - 2023/2024**Chapitre V****Nature : Contrats et conventions**

Mme La Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer les conventions.

- Une convention et le règlement intérieur du groupement d'établissements (GRETA-CFA) dont le siège est au lycée Picasso, pour la mise en œuvre de leurs missions d'apprentissage et de formation continue ainsi que de formation et d'insertion professionnelle.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

- Une convention entre le département des Pyrénées Orientales, la commune d'Elne et le collège pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville d'Elne. Cette convention fixe également les conditions de paiement du propriétaire par le département.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

- Une convention régissant l'intervention de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dans le cadre du projet pédagogique « Quelle eau pour les PO » ?
Pour la classe ULIS, la participation du collège est de 450 €.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

- Une convention régissant l'intervention de l'Association Nostra Mar dans le cadre du projet pédagogique « le milieu marin à portée de main » pour le BIMER
Pour un groupe de 25 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. La participation du collège est fixée à 411 €.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

- Une convention régissant l'intervention de l'Association Passeurs d'Émotion dans le cadre du Projet Pédagogique « les cordées de la réussite ». La participation du collège est fixée à 150 €.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------



Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
- Séance du 05 mars 2024
- Séance : 04 - 23/24

Chapitre VI

Nature : Structures pédagogiques et postes

Point 2 : DHG : Structure et répartition.

Présentation du tableau de la répartition.

Une explication est donnée sur chaque colonne et du principe du calcul.

Les représentants des parents d'élèves sont préoccupés par les annonces et le manque de directives ainsi que sur les difficultés prévisibles de gestion des ressources humaines.

Les groupes de niveau ne correspondent pas aux études qui montrent les effets de l'hétérogénéité.

Les représentants des enseignants soulignent le mépris du ministère, des effets d'annonce sans circulaire d'application. Les annonces ne font plus état de groupe de niveau mais de groupes.

L'organisation des groupes aura un impact sur l'utilisation des locaux et sur les organisations du fonctionnement. Il va y avoir des barrettes de classe avec de fortes contraintes.

Les enseignants présentent une motion dont lecture est faite aux membres du conseil d'administration.

Vote :

Pour : 3	Contre : 14	Abstention : 3
----------	-------------	----------------

La convocation pour le prochain conseil d'administration sur le vote de la DHG est donnée aux membres du conseil d'administration.

Motion au CA

Le ministère de l'Éducation Nationale prévoit une nouvelle réforme du collège avec la mise en place de groupes de niveau sur l'ensemble des horaires de mathématiques et de français en 6^{ème} et en 5^{ème} à la rentrée 2024, qui se généraliserait aux classes de 4^{ème} et de 3^{ème} en septembre 2025.

Plutôt que de donner davantage de moyens pour la scolarité de tous les élèves, le ministère a fait le choix de **mesures qui sélectionnent et qui trient**.

L'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des **contraintes telles sur tous les emplois du temps** que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront encore dégradées.

Tout d'abord, cette réforme stigmatise les élèves et renforce le déterminisme. Ensuite elle n'est pas financée. Enfin, elle n'a pas été pensée en terme d'efficacité et ne correspond pas aux attentes des enseignants.

→ Elle **stigmatise** : les groupes de niveaux ont des effets catastrophiques sur la confiance en soi et l'estime de soi pour les élèves fragiles. Il est de plus très compliqué de faire cours dans des groupes où l'on concentre les élèves les plus en difficulté car les tensions sont plus importantes. En outre, la présence des élèves au collège tenant parfois à un fil, notamment au fait qu'ils s'y sentent bien, ces groupes de niveau vont à l'encontre de leur bien-être et on peut s'attendre à un **absentéisme** croissant de nos élèves.

→ Elle **renforce le déterminisme** : cette mise en place de groupes de niveau induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la 6^{ème}. Cette organisation a été testée de nombreuses fois, en France comme à l'étranger, et toutes les études ont montré qu'elle participait à **creuser les écarts** entre les élèves : les élèves les plus fragiles, réunis ensemble, progressent peu et le risque de décrochage est plus fort ; les élèves placés dans le groupe qui avance plus vite dans le programme, n'arrivent pas tous et toutes à supporter la pression, voire la compétition, et la vitesse du rythme d'apprentissage.

→ Elle n'est **pas financée** puisqu'elle engendre des **suppressions d'autres dispositifs** d'aide qui, eux, ont déjà fait leur preuve, notamment l'Accompagnement Personnalisé en 6^{ème}, et mettra en péril, suite à la généralisation aux classes de 4^{ème} et de 3^{ème} en 2025, des options de langues et les quelques dédoublements qui existent encore.

→ Elle n'apporte pas de réponse aux enseignants qui, conscients du problème de niveau des élèves, demandent à travailler avec des effectifs moins importants et dans de bonnes conditions pour toutes et tous. Cette nouvelle réforme crée une désorganisation qui ne permettra plus de compter les professeurs de lettres et de mathématiques dans une équipe pédagogique et les **exclura des missions de Professeur Principal**. De plus, nous pouvons nous interroger : y aura-t-il **un nombre suffisant de professeurs** de mathématiques et de français à la rentrée prochaine pour assurer les heures transférées sur ces matières ?

Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la 6^{ème} car la **prétendue flexibilité du dispositif serait forcément très marginale**. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux



Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
- Séance du 05 mars 2024
- Séance : 04 - 2023/2024

Chapitre VIII

Nature : Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et Prévention.

Point 4 : Calendrier des épreuves du DNB.

Le DNB blanc écrit est prévu le 28 et le 29 mars 2024

Les épreuves écrites du DNB auront lieu le 1^{er} et le 2 juillet 2024.

L'oral blanc est prévu le 23 et 24 avril 2024

Les épreuves orales auront lieu les 4 et 5 juin 2024.

L'établissement sera centre de correction.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration
-Séance du 05 mars 2024
Séance 04 - 2023/2024

Chapitre XI

Nature : Questions diverses

Point 7 : Questions diverses

- Questions du collectif des parents d'élèves :

1- Lors des mouvements de grève, les repas de la cantine sont modifiés, à plusieurs reprises des raviolis ont été proposés. Nous comprenons que ces journées-là sont particulières et qu'il faut un repas adaptable mais certains enfants ne mangent pas de viande. Ces jours-là, leur repas se limite donc à du pain et éventuellement une entrée ou un dessert. Serait-il envisageable que des repas froids type pique-nique sans viande soient envisagés pour ces repas-là ?

2- Comme nous l'avions demandé précédemment, des aménagements concernant les repas de fin d'année (juin / juillet) sont-ils envisagés ?

Les journées de grève sont très compliquées à gérer. Le repas de raviolis est une alternative, des salades composées sont proposées. Le repas chaud est largement préférable au panier pique-nique.

En ce qui concerne les repas de fin d'année, les parents se sont engagés à un forfait qui leur donne un tarif préférentiel. Il y aurait un non-respect des trimestres.

Nous avons un retour du CD66 sur les questions posées lors du dernier CA sur les Y11. M. LEROUX, Principal Adjoint fait lecture des réponses :

Des parents nous font savoir qu'il n'est pas possible d'avoir un contrôle parental ou d'installer un filtre sur les ordinateurs du département.

« C'est un sujet que nous travaillons. Un premier niveau de sécurité a été mis en place avec l'accès à la Blacklist (liste noire de sites prohibés: site adultes, alcool, armes...) de l'université de Toulouse (validé par le rectorat) lors de la navigation hors collège.

Le contrôle Parental à la maison se gère à partir de la box, nous ne pouvons pas y accéder ce paramétrage qui est à la charge des parents. Je vous rassure à partir du 1er juillet les fabricants de PC auront l'obligation en France de fournir un logiciel de contrôle parental avec tous les ordinateurs neufs. Nous travaillons avec Unowhy pour le mettre en place au plutôt même sur ceux déjà livrés ».

« La décision de donner des ordinateurs aux élèves a été voté par l'assemblée départementale en accord avec le Rectorat et un suivi de leur part est fait par la DRANE ».

Quelles solutions/ réponse à apporter sachant que les familles les plus éloignées de l'école et du monde numérique laisse leurs enfant libres de naviguer ?

« Il a été bien dit lors de la distribution (avec Flyer d'explication aux parents ainsi que sur l' ENT) que l'utilisation à la maison est sous la responsabilité des parents. Nous ne sommes pas le premier département ou région à donner des ordinateurs aux élèves. Mais sachez que c'est une préoccupation du département et qu'un minimum a déjà été fait (1er réponse) et que nous continuerons à nous préoccuper de la sécurité de la navigation des élèves sur internet ».

L'ordre du jour épuisé, le conseil d'administration est fini à 19 h 00.



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2024
sous la présidence de Mme Valérie DUPRÉ MICOULEAU

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	EMARGEMENT
Chef d'établissement : Mme Valérie DUPRÉ MICOULEAU	
Principal adjoint : M. Jean Gabriel LEROUX	
Gestionnaire : Mme Daniele ALIAGA	
Conseillère Principale d'Education : Mme Valérie MENDES	
PERSONNALITES	
de la collectivité de rattachement : 1 : M. Nicolas GARCIA	
2 : Mme Marie Pierre SADOURNY	<i>excusée</i>
De la communauté des communes : Mme Maria CABRERA	
De la commune siège : Mme Anabelle ARANDA	Excusée
- qualifiées 1 – M. Jacques FAJULA	
2 – M. Jean Claude PAIRET	Excusé
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS	
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation :	
1 – Mme Eva DELGADO ✕	
2 – M. Ignacio VALENZUELA ✕	
3 – M. Yannick FARNOS → <i>M. YORDANO</i>	
4 – Mme Claire PEDOUSSAUT ✕	
5 – Mme Brigitte CEREZA ✕	
6 – Mme Marion BAILLES ✕	
7 – Mme Marion CARRIERE ✕	
- au titre des personnels A.T.O.S.S	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES	
Parents 1 – Mme Karine SANCHIS (RPE)	
2 – Mme Amandine HAMADI (RPE)	
3 – Mme Nadia ASOUTI (RPE)	
4 – Mme Virginie GUIBERT (RPE) → <i>Mme TROGER Aurélie RPE</i>	
5 – Mme Anissa NOURI (RPE)	
6 – Mme Jeanne Marie NOEL (FCPE)	
7 – Mme Cécilia PETITJACQUES (FCPE)	
Elèves 1 – M. Angel ESPOSITO	
2 – M. Aaron MUNOZ MARTY	
3 – Mme Louison BALAGUER	
MEMBRES CONSULTANTS	
1 – Mme Marilyn STRIEBICH	



1 avenue Georges Charpak 66200 ELNE
☎ 04.68.22.11.15 📠 04.68.37.92.63
ce.0660523k@ac-montpellier.fr

Elne, le 09 février 2024



La Principale

A

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil
D'Administration

Objet : Conseil d'Administration.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer aux travaux du Conseil d'Administration qui se réunira le :

MARDI 05 MARS 2024 À 17 h 45.
SALLE E. EIDENBENZ

ORDRE DU JOUR

Point 1	Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration	Pour adoption
Point 2	DHG	Pour vote
Point 3	Compte financier 2023	Pour vote
Point 4	Calendrier des épreuves du DNB	Pour information
Point 5	Sorties et projets : débats citoyens en anglais	Pour vote
Point 6	Contrats et conventions	Pour vote
Point 7	Questions diverses	

Les éventuelles questions à ajouter à l'ordre du jour seront portées à ma connaissance par écrit pour lundi 04 mars à midi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

La Principale

V. DUPRÉ MICOULEAU.